



FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Initiative pour la Promotion
des Jeunes et de
L'égalité des Genres
Appel à Candidatures

2022



FONDS POUR LA
**CONSOLIDATION DE
LA PAIX**  

CONTENU

1. FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX	3
2. CONTEXTE	4
Initiative de promotion du genre	4
Initiative de promotion de la jeunesse	4
Engagement de la société civile	4
3. THÈME DE L'INITIATIVE POUR LA PROMOTION DU GENRE (GPI)	5
Soutenir les organisations, groupes et réseaux de femmes de la société civile dans le renforcement de leur capacité institutionnelle à contribuer durablement à la consolidation de la paix.	5
4. THÈMES DE L'INITIATIVE DE PROMOTION DE LA JEUNESSE (YPI)	6
1. Favoriser des processus politiques inclusifs pour les jeunes et promouvoir la participation politique de divers jeunes.	6
2. Promouvoir la sûreté, la sécurité et la protection de divers jeunes gens.	7
5. ADMISSIBILITÉ	8
Organisations	8
Pays	8
OSC	9
Project Guidelines	9
Critères de révision	10
6. PROCESSUS DE DEMANDE	12
Deux étapes	12
Ligne du temps	12
Conseils pour l'application en ligne	13
7. RESSOURCES	14
8. ANNEXES	15
Concept note template for UNCT applications	15
Modèle de note conceptuelle pour les candidatures des OSC	18

1. FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX

Le Fonds de consolidation de la paix du Secrétaire général (PBF) est l'instrument de premier recours des Nations Unies pour répondre aux conflits violents. Depuis que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont créé le Fonds en 2005, le PBF a soutenu 62 pays qui se remettent d'un conflit violent ou y font face. L'objectif du Fonds est de soutenir les interventions qui ont un rapport direct avec les processus de consolidation de la paix et de combler les lacunes critiques dans des domaines pour lesquels aucun autre mécanisme de financement n'est disponible. En réponse aux résolutions du Conseil de sécurité sur le maintien de la paix¹ et à la dynamique mondiale des conflits, le PBF est passé d'un instrument post-conflit à un instrument qui investit à toutes les étapes du cycle des conflits : avant, pendant et après le conflit.²

Le PBF travaille dans les domaines prioritaires et les domaines d'intervention suivants :

Domaine prioritaire	Domaine d'intervention
 <p>Réponse aux menaces imminentes sur le processus de paix, soutien à la mise en œuvre des accords de paix et au dialogue politique</p>	<ul style="list-style-type: none">  Réforme du secteur de la sécurité  État de droit  Désarmement, démobilisation et réintégration  Dialogue politique (autour d'accords de paix/politiques spécifiques et limités dans le temps)
 <p>Création et/ou renforcement des capacités nationales pour promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des conflits</p>	<ul style="list-style-type: none">  Réconciliation nationale  Gouvernance démocratique  Prévention/gestion des conflits
 <p>Soutenir les efforts visant à revitaliser l'économie et à générer des dividendes immédiats de la paix pour l'ensemble de la population</p>	<ul style="list-style-type: none">  Emploi  Accès équitable aux services sociaux
 <p>Établir ou rétablir les services administratifs essentiels et les capacités humaines et techniques connexes</p>	<ul style="list-style-type: none">  Renforcement des capacités nationales essentielles de l'État  Extension de l'autorité de l'État / administration locale  Gouvernance des ressources de la consolidation de la paix

1. [A/RES/70/262](#) et [S/RES/2282 \(2016\)](#)

2. [PBSO \(2017\): Que signifie "maintenir la paix" ?](#)

2. CONTEXTE

Depuis 2016, le Fonds a lancé l'initiative de promotion du genre (GPI) et l'initiative de promotion de la jeunesse (YPI) en même temps que l'initiative de promotion du genre et de la jeunesse (GYPI). Bien que lancées ensemble, la GPI et la YPI sont deux initiatives distinctes dont les objectifs sont interconnectés mais distincts.

Initiative de promotion du genre

La [résolution 1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité et les résolutions ultérieures sur les femmes, la paix et la sécurité³ reconnaissent le rôle clé des femmes dans la prévention et la résolution des conflits. Le rapport 2010 du Secrétaire général, tel que demandé par la [résolution 1889 \(2009\)](#), contenait un [Plan d'action en sept points sur la consolidation de la paix sensible au genre](#), qui incluait un objectif de 15 % des allocations de l'ONU pour la consolidation de la paix à consacrer à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. En réponse, le PBF a lancé sa première initiative de promotion du genre (GPI) en 2011. L'initiative demandait des projets de consolidation de la paix ciblés sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le Fonds a alloué 6,4 millions de dollars à la première série de projets GPI. Cette somme n'a cessé de croître pour atteindre un montant record de 25,7 millions de dollars alloués en 2021. Depuis 2011, le Fonds a investi plus de 114 millions de dollars dans 96 projets GPI dans plus de 30 pays. En 2015, le PBF est devenu la seule entité du Secrétariat des Nations unies et le premier fonds commun des Nations unies à atteindre l'objectif de 15 %. Le Fonds a maintenant dépassé l'objectif pendant six années consécutives, atteignant 47 pour cent sur l'ensemble de son portefeuille en 2021.

Initiative de promotion de la jeunesse

La [résolution 2250 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité et les résolutions ultérieures sur la jeunesse, la paix et la sécurité reconnaissent la contribution importante et positive des jeunes pour le maintien et la promotion de la paix et de la sécurité internationales. En réponse, le PBF a lancé sa première initiative de promotion de la jeunesse (YPI) en 2016. Cette initiative appelait à des projets de consolidation de la paix ciblés sur l'inclusion et la participation des jeunes. Le Fonds a augmenté son financement à l'IPJ de 2,7 millions de dollars en 2016 à 25,7 millions de dollars en 2021. Depuis 2016, le PBF a investi plus de 105 millions de dollars dans 83 projets YPI dans près de 30 pays. À ce jour, l'IPJ reste la plus importante mesure de financement à l'appui de la mise en œuvre des résolutions [2250 \(2015\)](#), [2419 \(2018\)](#) et [2535 \(2020\)](#).

Engagement de la société civile

Depuis 2016, le Fonds a ouvert le financement aux organisations de la société civile (OSC) par le biais du GYPI, en plus des fonds et programmes des agences de l'ONU (AFP de l'ONU) et en 2020, le GYPI a été ouvert aux propositions conjointes ONU-OSC pour la première fois. Sur le total des investissements du GYPI depuis 2016, 60 millions de dollars, soit 29 %, ont été alloués aux OSC et 18 millions de dollars, soit 9 %, ont été alloués à des projets conjoints ONU-OSC. En apportant un financement direct aux OSC, le PBF répond aux recommandations des résolutions sur le maintien de la paix, du [rapport du Secrétaire général sur la consolidation et le maintien de la paix \(2018\)](#) ainsi que des Directives d'engagement communautaire sur la consolidation et le maintien de la paix (2020) à l'échelle du système des Nations unies. Ces recommandations visent à améliorer l'impact de la consolidation de la paix menée localement, à renforcer les partenariats mutuellement respectueux entre l'ONU et la société civile avec une compréhension plus approfondie des contextes locaux, à capitaliser sur l'expertise, les réseaux plus larges et les relations plus étroites des organisations et communautés locales et à garantir une approche inclusive, en engageant les populations les plus difficiles à atteindre et marginalisées. [The Missing Peace: Independent Progress Study on Youth, Peace and Security \(2018\)](#) note qu'il est également essentiel de soutenir et de nourrir le travail effectué par les OSC dirigées par des jeunes, la plupart d'entre elles étant à l'avant-garde des initiatives locales de consolidation de la paix, mais fonctionnant avec un soutien et un financement extrêmement faibles. Conformément à ces recommandations, le GYPI fournit non seulement un financement direct aux OSC, mais exige également que les candidats au GYPI démontrent des partenariats solides avec les OSC locales, en particulier les organisations et réseaux dirigés par des femmes pour les candidats au GPI et les organisations et réseaux dirigés par des jeunes pour les candidats au YPI.

3. 1820 (2009); 1888 (2009); 1889 (2009); 1960 (2011); 2106 (2013); 2122 (2013); 2242 (2015), et 2467 (2019).

3. THÈME DE L'INITIATIVE POUR LA PROMOTION DU GENRE (GPI)

Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) annonce le lancement de l'Initiative de promotion de l'égalité des sexes (GPI) 2022, qui vise à promouvoir un engagement significatif des femmes dans la consolidation de la paix par le biais d'approches innovantes. Répondant aux défis et aux lacunes identifiés dans le Rapport du Secrétaire général sur les femmes, la paix et la sécurité de 2021 et dans l'examen thématique du Bureau d'appui à la consolidation de la paix de 2021 sur la consolidation de la paix sensible au genre, l'appel à propositions GPI de cette année se concentrera sur :

Soutenir les organisations, groupes et réseaux de femmes de la société civile dans le renforcement de leur capacité institutionnelle à contribuer durablement à la consolidation de la paix.

Comme le souligne le rapport du Secrétaire général de 2021 sur les femmes, la paix et la sécurité (WPS), le financement direct des organisations féministes, dirigées par des femmes et de défense des droits des femmes dans les pays fragiles ou touchés par des conflits reste étonnamment faible. En effet, les organisations de femmes au niveau de la communauté ne reçoivent qu'une partie minimale de ces investissements. La pandémie de COVID-19, combinée à l'augmentation des risques sécuritaires, continue de présenter de graves menaces pour leur travail qui demeure critique, et va même jusqu'à menacer l'existence même de ces organisations locales de la société civile, qui pourtant travaillent en première ligne face à toutes les crises. C'est pourquoi un soutien accru aux organisations de femmes dans les situations de crise est nécessaire dans la phase de récupération/relèvement de la pandémie, comme le souligne le rapport.

L'examen thématique du PBSO 2021 sur la consolidation de la paix sensible à la dimension de genre a confirmé que de nombreuses femmes chargées de la consolidation de la paix soulignent le besoin d'un soutien plus soutenu en matière de renforcement des capacités, notamment dans des domaines techniques tels que la gestion financière, la rédaction de demandes de subvention ainsi que le suivi et l'évaluation. L'examen a recommandé au PBF et à ses bénéficiaires de renforcer le soutien au renforcement des capacités des Organisations de la Société Civile (OSC), groupes et réseaux locaux de femmes afin d'améliorer leur capacité à fournir des services à leurs communautés et à se développer en tant qu'organisations. En réponse à cette recommandation, en 2022, le GPI cherche à recevoir **des propositions visant à renforcer la capacité des organisations, groupes et réseaux de femmes de la société civile à entreprendre des actions de consolidation de la paix de manière durable**. Il peut s'agir de s'engager dans la cartographie des parties prenantes, de soutenir les organisations dans l'évaluation ascendante des besoins et de les aider à combler les lacunes identifiées en matière de capacités et de travailler par le biais de petites subventions. Pour atteindre les organisations travaillant sur les lignes de front des crises, des modèles intermédiaires innovants, tels que des organisations plus grandes agissant en tant qu'intermédiaires finançant des organisations de base, couplés à des partenariats fondés sur la confiance entre les organisations, sont encouragés.

Toutes les propositions du GPI doivent répondre aux critères du marqueur de genre 3 du PBE. Le GPI exige en outre que les propositions soient sensibles à la fois au genre et à l'âge dans leur approche, et qu'elles prennent en compte les causes et les implications de genre au sein des conflits et de la violence, y compris les normes de genre associées à la masculinité et la féminité. Le genre est un axe d'exclusion, et il est nécessaire d'accorder une plus grande attention aux formes croisées de marginalisation. Le GPI encourage les propositions qui adoptent une approche inclusive et intersectionnelle, notamment en reconnaissant les multiples formes d'oppression, de violence et de discrimination, mais aussi les privilèges auxquels un individu peut faire face en raison de ses identités composées. Cela peut se manifester par le soutien d'organisations de jeunes femmes œuvrant pour la consolidation de la paix, d'organisations LGBTQI+ œuvrant pour la consolidation de la paix ou d'organisations œuvrant pour la protection des artisans de la paix et des défenseur.e.s des droits fondamentaux, pour ne citer que quelques exemples.

Comme les années précédentes, tous les projets sont tenus d'allouer au moins 40 % de la subvention demandée à des partenaires de la société civile nationale ou locale, en particulier des organisations dirigées par des femmes. Le GPI donnera la préférence aux projets conjoints ONU-OSC, aux projets mis en œuvre par des OSC nationales et aux projets qui démontrent un partenariat solide avec des organisations dirigées par des femmes. En reconnaissance des considérations de « Zéro dommage » et pour promouvoir des propositions inclusives, participatives et d'appropriation locale, toutes les candidatures au GPI devront expliquer le processus d'identification des partenaires de la société civile nationale ou locale, une brève justification, et décrire la forme de partenariat.

4. THÈMES DE L'INITIATIVE DE PROMOTION DE LA JEUNESSE (YPI)

Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix annonce le lancement de l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI) 2022, qui contribue directement à sa stratégie 2020-2024 visant à promouvoir l'engagement positif des jeunes femmes et des jeunes hommes dans la consolidation de la paix par des approches innovantes. Répondant directement aux défis et aux lacunes identifiés dans le deuxième rapport du Secrétaire général sur la paix et la sécurité des jeunes (2022) et dans le rapport du Secrétaire général de 2021 sur Notre programme commun, le YPI de cette année se concentrera sur :

1. Favoriser des processus politiques inclusifs pour les jeunes et promouvoir la participation politique de divers jeunes.

Le deuxième rapport du Secrétaire général sur la paix et la sécurité des jeunes (2022) souligne que la mobilisation des jeunes en faveur de la paix, de la justice sociale, de l'action climatique et de l'égalité reste inébranlable et essentielle au développement pacifique des sociétés, malgré les défis sans précédent auxquels les jeunes du monde entier sont confrontés en raison de la discrimination et de la fermeture de l'espace civique, des crises multiples et de leurs effets conjugués. Les jeunes femmes et les jeunes hommes continuent d'être les moteurs de la paix, même si l'impact de la pandémie a renforcé les obstacles et créé de nouveaux défis pour leur participation significative aux processus de paix et de sécurité. Des défis profonds persistent, notamment en ce qui concerne la participation significative des jeunes à la prise de décision et aux processus politiques et de paix, qui reste d'une faiblesse inquiétante. Les jeunes femmes sont confrontées à des défis particuliers et à des schémas de double discrimination en raison de leur âge et de leur sexe. Il reste beaucoup à faire pour garantir la participation politique des jeunes au niveau national et régional. La participation politique des jeunes est un élément clé de l'agenda de la Jeunes, Paix, Sécurité, comme l'indique la note d'orientation du PNUD sur Fostering Youth-Inclusive Political Processes à venir ainsi que le rapport 2021 du Secrétaire général sur Notre programme commun qui appelle à un engagement significatif, diversifié et efficace des jeunes dans les processus politiques en tant que composante essentielle du contrat social.

Les jeunes, en particulier les jeunes femmes, sont confrontés à des défis dans leur quête de participation politique formelle et informelle. Il existe également des défis particuliers dans les zones fragiles et touchées par des conflits. Soutenir la participation politique d'un large éventail de jeunes peut signifier remettre en question les normes, les stéréotypes et les comportements sociaux, notamment en ce qui concerne l'égalité entre les sexes, ainsi que d'autres formes de marginalisation, comme le souligne le rapport sur Notre programme commun. Il est important de noter que la participation politique des jeunes à la paix et à la sécurité ne peut être obtenue en se concentrant uniquement sur les jeunes. Pour que les jeunes soient inclus, il faut également donner la priorité à ceux qui détiennent actuellement le pouvoir d'accorder cet accès à la responsabilisation, de leur permettre de s'asseoir à la table ou d'être entendu.e.s et responsabilisé.e.s, comme l'indique la note d'orientation intitulée Fostering Youth-Inclusive Political Processes et conformément à la recommandation de l'étude indépendante sur les jeunes, la paix et la sécurité, qui préconise d'investir à la fois dans le leadership et l'action des jeunes, dans un environnement favorable. En outre, la protection des jeunes contre d'éventuelles menaces en ligne et hors ligne découlant de leur participation politique doit être abordée.

En réponse à ces défis, en 2022, le YPI recherche des **propositions sur la promotion de processus politiques inclusifs pour les jeunes et la promotion de la participation politique de divers jeunes**. Cela peut inclure la participation aux institutions nationales, aux dialogues politiques nationaux, aux processus électoraux, aux partis politiques, à la gouvernance locale, à l'architecture de paix, à la réforme du secteur de la sécurité et aux processus de réforme constitutionnelle, par exemple.

2. Promouvoir la sûreté, la sécurité et la protection de divers jeunes gens.

Le deuxième rapport du Secrétaire général sur la paix et la sécurité des jeunes (2022) met en évidence une autre tendance inquiétante, à savoir que la sûreté, la sécurité et la protection des jeunes ne se sont pas améliorées : le rétrécissement des espaces civiques, associé à l'impact des conflits armés et de la pandémie de COVID-19, a entraîné de graves problèmes de protection nécessitant une action urgente. Les jeunes artisans de la paix et les militants ont continué à réclamer des sociétés plus justes et plus pacifiques. On peut citer comme exemple les jeunes qui participent à des manifestations publiques pacifiques dans le monde entier et qui en prennent la tête, en particulier les jeunes femmes, qui jouent souvent un rôle prépondérant et visible malgré les graves menaces qui pèsent sur leur sûreté et leur sécurité.

Les jeunes, indépendamment de leur âge, de leur région, de leur sexe, de leur ethnie, de leur classe sociale et d'autres considérations, sont victimes de menaces, d'harcèlement, de violence et d'autres formes de violation des droits fondamentaux en raison de leur âge et de la nature de leur engagement civique, comme l'indique le rapport If I Disappear Global Report on Protecting Young People in Civic Space du Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général des Nations Unies pour la jeunesse. Le rapport identifie six catégories de menaces auxquelles les jeunes sont confrontés : les menaces socioculturelles, financières, politiques, juridiques, numériques et physiques. Les jeunes ont déclaré être exposés à des discours haineux, à la surveillance, au harcèlement et à des campagnes de dénigrement dans le monde entier, comme l'indique le rapport 2022 du Secrétaire général sur la jeunesse, la paix et la sécurité. Les jeunes femmes et les minorités ont été particulièrement ciblées, notamment par des discours de haine, du harcèlement et des intimidations en ligne, dans le but de limiter leur droit égal à la liberté d'expression. L'impact négatif des conflits armés continue de toucher de manière disproportionnée les jeunes, en particulier les jeunes femmes. L'appel à l'action du Secrétaire général pour les droits de l'homme souligne la nécessité d'un programme de protection qui tienne compte des différentes expériences et des besoins de protection découlant des différences d'âge, de sexe, de handicap et de diversité.

À la lumière de ces tendances, le YPI 2022 lance un appel à **propositions sur la promotion de la sûreté, de la sécurité et de la protection de divers jeunes**.

Le YPI recherche des propositions axées sur l'un ou l'autre de ces deux thèmes ou sur un mélange des deux. Le YPI exige que les propositions soient sensibles à l'âge et au genre dans leur approche, et qu'elles considèrent les causes et les implications des conflits et de la violence en fonction du genre. Toutes les propositions YPI doivent répondre au moins aux critères du marqueur de genre 2 du PBF. L'âge est un axe d'exclusion et le YPI encourage les propositions à adopter une approche inclusive et intersectionnelle, notamment en reconnaissant les multiples formes d'oppression, de violence et de discrimination mais aussi les privilèges auxquels un individu peut être confronté en raison d'identités composées.

Comme les années précédentes, tous les projets sont tenus d'allouer au moins 40 % de la subvention demandée à des partenaires nationaux ou locaux de la société civile, en particulier des organisations dirigées par des jeunes. Le YPI donnera la préférence aux projets conjoints ONU-OSC (Organisation de la Société Civile), aux projets mis en œuvre par des OSC nationales et aux projets qui démontrent un partenariat solide avec des organisations dirigées par des jeunes. Pour atteindre les organisations plus petites et informelles, des modèles intermédiaires innovants couplés à des partenariats de confiance entre organisations sont encouragés. En reconnaissance des considérations de « Zéro dommage » et dans le but de promouvoir des propositions inclusives et participatives ainsi que l'appropriation locale, toutes les candidatures YPI devront expliquer le processus d'identification des partenaires de la société civile nationale ou locale, notamment en fournissant une brève justification et en décrivant la forme de partenariat.

5.ADMISSIONNÉ

Organisations

Le PBSO accepte les propositions des AFP de l'ONU et des organisations de la société civile. Il est conseillé à tous les candidats intéressés par le GPI et/ou le YPI de contacter le Secrétariat du PBF et/ou le bureau du CR dans le pays du projet pour obtenir des conseils sur le processus du GYPI.⁴

Cette année, le Fonds acceptera trois types de propositions : **les propositions conjointes des Nations Unies, les propositions conjointes des Nations Unies et des OSC et les propositions des OSC**. Alors que les deux types de propositions conjointes devront être soumis par les équipes de pays des Nations Unies après l'approbation du CR/DSRSG/SRSG, les propositions des OSC seront soumises par les OSC de manière indépendante :

Équipes de pays des Nations unies ⁵

- ✓ Maximum de **deux** propositions GPI et **deux** YPI par équipe de pays des Nations Unies.
- ✓ Subventions de **800 000 à 2 millions de dollars** par projet
- ✓ Les équipes de pays des Nations Unies peuvent soumettre des **propositions conjointes** avec un maximum de trois organisations des Nations Unies bénéficiaires par projet.
- ✓ Les équipes de pays des Nations Unies peuvent soumettre **des propositions conjointes ONU-OSC** avec jusqu'à trois organisations bénéficiaires par projet, au maximum deux organisations des Nations Unies et une OSC (c'est-à-dire ONU-ONU-OSC ou ONU-OSC).

Organisations de la société civile⁶

- ✓ Maximum de **deux** propositions GPI et **deux** YPI par OSC au niveau mondial.
- ✓ Subventions de **300 000 à 2 millions de dollars** par projet
- ✓ Les OSC peuvent soumettre des **propositions** solo (soumises par l'**OSC** indépendamment) ou des propositions conjointes ONU-OSC (soumises par l'équipe de pays des Nations Unies).
- ✓ Les OSC organisées en fédérations, confédérations ou organisations parapluie avec des chapitres internationaux ou nationaux indépendants seront considérées comme **une seule organisation** aux fins de cet appel spécial.

Pays

L'appel à propositions est ouvert aux entités de l'ONU et aux OSC des pays éligibles au financement du FBP. En 2022, les 26 pays suivants sont éligibles :

 Burkina Faso	 El Salvador	 Kirghizistan	 Sierra Leone
 Burundi	 Gambia (seulement YPI)	 Liberia	 Iles Salomon
 Cameroun	 Guatemala (seulement YPI)	 Madagascar	 Somalie
 République centrafricaine	 Guinée	 Mali	 Soudan du Sud
 Chad Tchad	 Guinée Bissau	 Mauritanie	 Soudan
 Colombie	 Haïti (seulement YPI)	 Niger (seulement YPI)	
 République démocratique du Congo	 Honduras	 Papouasie-Nouvelle-Guinée	

4. Veuillez envoyer un courriel à pbfgyipi@un.org pour obtenir les coordonnées des Secrétariats du PBF dans un pays spécifique.

5. Les opérations de paix et les missions politiques spéciales de l'ONU ne peuvent pas être des organisations bénéficiaires directes mais sont encouragées à soutenir les projets GYPI en tant que partenaires de mise en œuvre.

6. Veuillez vérifier les critères d'éligibilité pour les OSC ci-dessous.

OSC

Afin d'être déclarées éligibles pour le GYPI, les OSC doivent être évaluées comme étant techniquement, financièrement et légalement solides par le PBF et son agent fiduciaire, le Bureau du Fonds fiduciaire multi-partenaires. Les OSC doivent répondre à TOUS les critères pour être considérées comme éligibles à cet appel. Lors de la deuxième étape, les OSC seront également évaluées en ce qui concerne la protection contre l'exploitation et les abus sexuels. Lors des cycles précédents, le Fonds a financé principalement des OSC internationales et quelques OSC nationales. Nous conseillons vivement à toutes les OSC candidates de vérifier les critères d'éligibilité **avant de** postuler.

Les candidats au CSO doivent fournir les éléments suivants :

1. Preuve d'un enregistrement officiel en cours de validité en tant qu'organisme à but non lucratif ayant une mission sociale pour la durée du projet proposé dans 1) le pays où se trouve le siège social et 2) le pays du projet.
 - ▶ **NOTE** : Si l'enregistrement se fait sur une base annuelle dans le pays, l'organisation doit avoir l'enregistrement actuel et obtenir les renouvellements pour la durée du projet afin de recevoir les tranches de financement suivantes.
2. Score de la micro-évaluation HACT, si elle a été évaluée dans le pays du projet depuis mars 2021. Pour être éligible, l'organisation devra recevoir un score à **faible risque** lors d'une micro-évaluation HACT des organisations dans le pays du projet. Les scores à faible risque obtenus à partir de mars 2021 seront acceptés. Si elles n'ont pas encore été évaluées, le projet PBF commandera des évaluations pour les organisations qui parviennent à la deuxième étape du processus et sont invitées à transformer leurs notes conceptuelles en propositions de projet. Le questionnaire sur lequel se base une telle évaluation est disponible ici à titre de référence.
3. Référence de l'ONU ou du donateur, attestant d'une gestion financière et programmatique satisfaisante d'une subvention au cours des trois dernières années.

Project Guidelines

- ▶ Les projets doivent être soumis en anglais, français ou espagnol.
- ▶ La durée du projet est de 24 mois maximum.
- ▶ Les projets doivent réserver au moins 5 à 7 % du budget pour le suivi et l'évaluation et l'audit financier. Les projets dont le montant total dépasse 1,5 million de dollars doivent également procéder à une évaluation finale indépendante.
- ▶ Les projets doivent allouer au moins 40 % de la subvention demandée aux partenaires nationaux/locaux de la société civile, pour le GPI en particulier les organisations dirigées par des femmes et pour le YPI en particulier les organisations dirigées par des jeunes. Cela peut inclure des sous-subventions directes, le renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre et le paiement direct pour la mise en œuvre des activités.
- ▶ Les projets GPI doivent répondre aux critères du marqueur de genre (GM) 3 et avoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (GEWE) comme objectif principal du projet. Les projets YPI doivent répondre au moins aux critères GM2 et avoir GEWE comme objectif principal ou significatif du projet. Cela signifie que les questions relatives à l'égalité des sexes doivent être intégrées dans l'ensemble de la proposition, de l'analyse du conflit au cadre de résultats, et qu'une allocation budgétaire d'au moins 30 % de la subvention demandée doit être consacrée à l'égalité des sexes. Les projets YPI qui ne répondent pas aux critères GM2 ne seront pas pris en considération. Les projets YPI qui ont un GM3 et qui ciblent spécifiquement les jeunes femmes seront considérés positivement.

Critères de révision

Critères	Questions for consideration		
1. Innovation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La proposition explique-t-elle clairement ce que le projet a de novateur et pourquoi il l'est dans le contexte spécifique ? ▶ La proposition prévoit-elle des partenariats innovants ? ▶ La proposition prévoit-elle de tester de nouvelles approches ou méthodologies ? ▶ La proposition inclut-elle l'application de la technologie ou du Big Data ? 		
2. Approche genre / jeunesse	<table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p>GPI</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La proposition s'inscrit-elle dans les domaines thématiques de cette année ? ▶ La proposition place-t-elle l'égalité des sexes au centre du projet ? ▶ Les femmes ont-elles participé de manière significative à l'identification des priorités et à la conception des interventions du projet ? Qu'en est-il des organisations dirigées par des femmes ? ▶ La proposition répond-elle aux critères du marqueur de genre 3 ? ▶ Le projet est-il sensible à l'âge ? </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>YPI</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La proposition s'inscrit-elle dans l'un des domaines thématiques de cette année (participation politique, protection ou une combinaison des deux) ? ▶ La proposition place-t-elle les jeunes au centre du projet ? ▶ Les jeunes ont-ils participé de manière significative à l'identification des priorités du projet et à la conception des interventions du projet ? Qu'en est-il des organisations dirigées par des jeunes ? ▶ Le projet est-il sensible au genre et répond-il au moins aux critères du marqueur de genre 2 ? </td> </tr> </table>	<p>GPI</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La proposition s'inscrit-elle dans les domaines thématiques de cette année ? ▶ La proposition place-t-elle l'égalité des sexes au centre du projet ? ▶ Les femmes ont-elles participé de manière significative à l'identification des priorités et à la conception des interventions du projet ? Qu'en est-il des organisations dirigées par des femmes ? ▶ La proposition répond-elle aux critères du marqueur de genre 3 ? ▶ Le projet est-il sensible à l'âge ? 	<p>YPI</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La proposition s'inscrit-elle dans l'un des domaines thématiques de cette année (participation politique, protection ou une combinaison des deux) ? ▶ La proposition place-t-elle les jeunes au centre du projet ? ▶ Les jeunes ont-ils participé de manière significative à l'identification des priorités du projet et à la conception des interventions du projet ? Qu'en est-il des organisations dirigées par des jeunes ? ▶ Le projet est-il sensible au genre et répond-il au moins aux critères du marqueur de genre 2 ?
<p>GPI</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La proposition s'inscrit-elle dans les domaines thématiques de cette année ? ▶ La proposition place-t-elle l'égalité des sexes au centre du projet ? ▶ Les femmes ont-elles participé de manière significative à l'identification des priorités et à la conception des interventions du projet ? Qu'en est-il des organisations dirigées par des femmes ? ▶ La proposition répond-elle aux critères du marqueur de genre 3 ? ▶ Le projet est-il sensible à l'âge ? 	<p>YPI</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La proposition s'inscrit-elle dans l'un des domaines thématiques de cette année (participation politique, protection ou une combinaison des deux) ? ▶ La proposition place-t-elle les jeunes au centre du projet ? ▶ Les jeunes ont-ils participé de manière significative à l'identification des priorités du projet et à la conception des interventions du projet ? Qu'en est-il des organisations dirigées par des jeunes ? ▶ Le projet est-il sensible au genre et répond-il au moins aux critères du marqueur de genre 2 ? 		
3. Approche de la consolidation de la paix	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le projet s'inscrit-il dans l'un des quatre domaines prioritaires du projet PBA ?⁷ ▶ Les résultats de la consolidation de la paix sont-ils formulés de manière à rendre clairs les changements institutionnels ou comportementaux attendus ? Les résultats abordent-ils les obstacles structurels à la participation et à l'inclusion des femmes et/ou des jeunes ? ▶ La théorie du changement démontre-t-elle un lien clair entre les interventions/activités proposées et les résultats attendus en matière de consolidation de la paix ? 		
4. Consultation et partenariat avec les acteurs locaux	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le projet a-t-il une approche inclusive et ascendante dans laquelle les parties prenantes locales (par exemple, les femmes, les jeunes, les dirigeants locaux, les communautés) et les partenaires de mise en œuvre (par exemple, les OSC nationales/locales et les organisations impliquant des volontaires, les autorités nationales/locales) ont été consultés et ont contribué à l'identification des objectifs et des interventions du projet ? ▶ Le projet précise-t-il que des partenariats sont établis avec des organisations dirigées par des femmes et/ou des jeunes ? 		
5. Analyse des conflits	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'analyse du conflit identifie-t-elle clairement les principaux facteurs de conflit pertinents pour le projet ? Prend-elle en compte les principaux défis de la consolidation de la paix ? Qu'en est-il des principaux acteurs et de la dynamique entre eux ? ▶ L'analyse du conflit tient-elle compte du genre et de l'âge ? Les femmes et les jeunes sont-ils considérés comme des groupes divers (par exemple en termes de race, de religion, d'ethnie, de milieu socio-économique, d'orientation sexuelle, d'affiliation politique, etc.) ayant des expériences et des besoins différents ? 		

7. Vous trouverez la liste des domaines prioritaires et des domaines d'intervention du projet PBA à la page 2.

	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'analyse du conflit identifie-t-elle des acteurs existants/potentiels pour la paix et des points d'entrée clairs pour la construction de la paix ? ▶ Les interventions et les résultats proposés sont-ils cohérents avec l'analyse du conflit ? Répondent-ils clairement et directement à un ou plusieurs problèmes principaux identifiés ?
6. Interventions ciblées	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La proposition identifie-t-elle des interventions ciblées dans un ou deux domaines principaux plutôt que de chercher à traiter trop de questions dans un seul projet ? ▶ La proposition a-t-elle un niveau d'ambition réaliste compte tenu du calendrier et du budget ? ▶ La proposition indique-t-elle clairement qu'elle contribue à jeter les bases de changements sociaux, culturels ou structurels à plus grande échelle plutôt que de fixer comme objectif du projet la réalisation complète de changements à grande échelle ?
7. Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les zones géographiques qui seront ciblées sont-elles claires et pourquoi ? ▶ Est-il clair quels bénéficiaires seront ciblés et pourquoi, y compris tout autre critère de sélection à développer et le nombre indicatif de bénéficiaires ? ▶ La proposition évite-t-elle les classifications générales des bénéficiaires, telles que "jeunes" ou "femmes" ? La proposition explique-t-elle avec quels jeunes ou quelles femmes le projet va travailler et comment ils seront identifiés ? ▶ L'approche "Do no harm" est-elle bien ancrée ?
8. Liens entre le projet et les priorités existantes en matière de consolidation de la paix	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La proposition est-elle cohérente avec les cadres stratégiques de consolidation de la paix existants du gouvernement ou des Nations unies ? ▶ Le projet complète-t-il le portefeuille de projets PBA existant dans le pays et comble-t-il une lacune spécifique en matière de consolidation de la paix ? ▶ Le projet a-t-il un effet de levier sur les engagements et les actions nationales en matière de consolidation de la paix sensible au genre et/ou incluant les jeunes ? ▶ Le projet favorisera-t-il des partenariats sur la consolidation de la paix sensible au genre et/ou la consolidation de la paix incluant les jeunes parmi les structures locales existantes ?
9. Capacité de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La proposition démontre-t-elle et exploite-t-elle les capacités, les connaissances et l'expérience existantes sur le terrain pour mettre en œuvre les activités proposées de consolidation de la paix axées sur le genre et/ou la jeunesse ?^{8,9}
10. Rapport qualité-prix	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le projet démontre-t-il un bon rapport qualité-prix grâce à ses mécanismes de gestion et de responsabilité ? ▶ La proposition indique-t-elle clairement pourquoi le projet est rentable ou les mesures qui seront prises pour garantir la rentabilité ? ▶ Au moins 40 % du budget sera-t-il alloué aux OSC nationales/locales ? Cela comprendra-t-il le renforcement des capacités des partenaires locaux et/ou des subventions directes aux organisations dirigées par des femmes et/ou des jeunes ? ▶ Les frais de personnel sont-ils raisonnables et bien justifiés ?

8. Pour les OSC : Le projet PBF ne financera pas le personnel au siège ou au niveau régional, sauf pour le temps passé dans le pays de mise en œuvre. Une ventilation détaillée des coûts du personnel et de sa localisation sera exigée.

9. Pour les équipes de pays des Nations Unies : Le PBSO encourage la budgétisation des volontaires internationaux et nationaux des Nations Unies (experts, spécialistes, jeunes, communautaires ou en ligne).

6. PROCESSUS DE DEMANDE

Deux étapes

La procédure de candidature pour GPI et YPI 2022 est structurée en deux étapes :

1. Notes conceptuelles : Les demandeurs doivent s'inscrire et soumettre leurs notes conceptuelles par le biais d'une plateforme de demande en ligne à l'adresse <https://www.un.org/peacebuilding/content/gypi-en>. Veuillez trouver le modèle de note conceptuelle en annexe. La date limite de soumission des notes conceptuelles est le 6 juin 2022, à 23h59, heure normale de l'Est (New York). Un comité d'évaluation des projets examinera les demandes en fonction des critères énoncés et invitera les soumissions sélectionnées à être développées en propositions de projet complètes. Des modèles de notes conceptuelles à rédiger sont disponibles sur [le site web du GYPI](#).

2. Propositions de projet complètes : Les candidats invités à la deuxième et dernière étape disposeront d'environ 6 semaines pour élaborer et soumettre leurs commentaires. Après avoir reçu les commentaires, ils disposeront d'environ 4 semaines pour élaborer des propositions de projet complètes. De plus amples informations sur le format et le contenu des propositions de projet seront fournies à ce stade. Les propositions de projet complètes devront être signées par **1)** les représentants des organisations bénéficiaires, **2)** le représentant de la contrepartie nationale (par exemple, le ministre) et **3)** le plus haut représentant résident des Nations Unies dans le pays (RC/DSRSG/SRSG). Le Comité d'évaluation des projets se réunira à nouveau pour examiner les propositions de projet complètes et faire sa sélection finale.

Ligne du temps¹⁰

Étape 1	
Appel à candidatures et lancement	début d'avril 2022
Webinar : Présentation de GPI et YPI 2022 et questions-réponses	18-19 avril 2022
Webinar : YPI	début mai 2022
Webinar : GPI	début mai 2022
Ouverture de la plateforme de candidature en ligne	mai 2022
Date limite pour la soumission en ligne des notes conceptuelles	6 juin 2022
Communication des résultats de la première étape	juillet 2022
Étape 2	
Date limite pour l'envoi des projets de textes pour commentaires	août 2022
Date limite de soumission des propositions de projets complets	octobre 2022
Communication des résultats de la deuxième étape	novembre 2022
Déblocage des fonds ^{11,12}	décembre 2022/ janvier 2023

Le programme et les liens pour les webinaires seront disponibles sur [le site web du GYPI](#).

10. Le calendrier est susceptible d'être modifié

11. Pour les équipes de pays des Nations Unies : les fonds ne seront transférés qu'une fois que tous les autres projets terminés pour lesquels le RUNO a reçu un financement antérieur dans le pays donné auront été financièrement et opérationnellement clôturés conformément aux règles et règlements du PBF (ne se référant pas aux projets PBF récemment approuvés et en cours dans le pays).

12. Pour les OSC : les fonds ne seront transférés qu'une fois que le Bureau du Fonds fiduciaire multipartenaires aura validé l'éligibilité de l'OSC.

Conseils pour l'application en ligne

Les candidats doivent s'inscrire sur <https://www.un.org/peacebuilding/content/gypi-en> pour commencer le processus de candidature en ligne. Pour les projets conjoints des Nations Unies, l'entité des Nations Unies responsable doit s'inscrire et soumettre au nom des partenaires du projet après avoir reçu l'approbation du CR/DSRSG/SRSG. Pour les projets conjoints ONU-OSC, l'entité des Nations Unies responsable doit également s'inscrire et soumettre au nom des partenaires du projet après avoir reçu l'approbation du CR/DSRSG/SRSG. Pour les projets d'OSC, le bénéficiaire direct de l'OSC doit s'inscrire et soumettre la demande de manière indépendante.

Les **candidats de l'ONU** doivent télécharger une lettre de présentation avec l'approbation de la soumission par le CR/DSRSG/SRSG adressée à la Sous-Secrétaire générale pour le soutien à la consolidation de la paix, Mme Elizabeth Spehar.

Les **candidats CSO** doivent télécharger :

- ▶ Lettre d'accompagnement du chef de l'organisation adressée à la Sous-Secrétaire générale pour l'appui à la consolidation de la paix, Mme Elizabeth Spehar.
- ▶ Tous les documents d'éligibilité décrits en la sección 5.

Processus de candidature en ligne, étape par étape :

1. Vérifiez si votre organisation répond à TOUS les critères d'éligibilité.
2. Préparez TOUS les documents d'éligibilité
3. Inscrivez-vous sur <https://www.un.org/peacebuilding/content/gypi-en>
4. Démarrer la procédure de candidature
5. Soumettez votre candidature avant le 6 juin

7. RESSOURCES

Veillez trouver ci-dessous quelques ressources utiles pour le développement de notes conceptuelles et de propositions de projets complets GPI et YPI :

- ▶ [Site web du PBF](#)
- ▶ [Site web du GYPI, y compris les ressources et les webinaires précédents.](#)
- ▶ [Lignes directrices du projet PBA sur la demande et la programmation des fonds du projet PBA](#) (PBSO, 2019)
- ▶ [Note d'orientation du PBF sur la jeunesse et la consolidation de la paix](#) (PBSO, 2019)
- ▶ [Note d'orientation du PBF sur la notation des marqueurs de genre](#) (PBSO, 2019)
- ▶ [Directives pour le maintien de la paix](#) (PBSO, 2017)
- ▶ [Directives de l'ONU pour l'engagement communautaire en matière de consolidation et de maintien de la paix](#) (ONU, 2020)
- ▶ [Les jeunes, la paix et la sécurité : Un manuel de programmation](#) (UNFPA, PNUD, DPPA/PBSO, FBA 2021)
- ▶ [Les chemins de la paix : Approches inclusives pour prévenir les conflits violents](#) (ONU-Banque mondiale, 2018).
- ▶ [La paix manquante : Étude d'avancement indépendante sur la paix et la sécurité des jeunes](#) (2018).
- ▶ [Étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies](#) (ONU Femmes, 2015).
- ▶ [La plus haute aspiration : Un appel à l'action pour les droits de l'homme](#) (2020)
- ▶ [Guide de référence sur les femmes, la paix et la sécurité](#) (ONU Femmes, 2012)
- ▶ [Principes directeurs sur la participation des jeunes à la consolidation de la paix](#) (IANYD, 2016).
- ▶ [Note de pratique sur la participation des jeunes à la consolidation de la paix](#) (IANYD, 2016).
- ▶ [Les jeunes femmes dans la paix et la sécurité : à l'intersection des agendas YPS et WPS](#) (ONU Femmes, 2018).
- ▶ [Série sur les processus de paix inclusifs](#) (ONU Femmes, 2018)
- ▶ [Le fil qui relie : Volontariat et résilience des communautés - le rapport sur l'état du volontariat dans le monde](#) (VNU, 2018).

8. ANNEXES

Concept note template for UNCT applications

	Information to be provided	Explication / exigence	Limite de mots
Inscription	Nom et acronyme de l'organisation des Nations Unies destinataire de la convocation (RUNO)	L'organisation des Nations Unies destinataire (RUNO) de la proposition doit enregistrer et soumettre la demande au nom des partenaires du projet après avoir reçu l'approbation du CR/DSRSC/SRSG. Un maximum de 2 propositions par initiative (2 pour GPI et 2 pour YPI) peut être soumis par équipe de pays des Nations Unies.	
	Pays de la proposition		
Informations sur le candidat	Quelle initiative : GPI/YPI		
	Si YPI, quel(s) thème(s) le projet aborde-t-il : (1) la participation politique, (2) la protection, ou (3) les deux ?		
	Nom et acronyme de l'organisation des Nations Unies destinataire de la convocation (RUNO)	Un maximum de 2 propositions par initiative (2 pour GPI et 2 pour YPI, ou 2 YPI pour les pays pilotant GPI 2.0) peut être soumis par équipe de pays des Nations Unies. Les candidatures de l'UNCT doivent être approuvées par le CR/DSRSC/SRSG.	
	Infos sur le chef de l'organisation organisatrice : préfixe, nom, titre, téléphone, e-mail.		
	Informations de contact clés : préfixe, nom, titre, téléphone, e-mail		
	Contact supplémentaire (le cas échéant)		
	Soumettez-vous une proposition conjointe des Nations Unies ou une proposition conjointe ONU-OSC ?	Les équipes de pays de l'ONU peuvent soumettre (1) des propositions conjointes de l'ONU avec jusqu'à trois organisations bénéficiaires de l'ONU par projet ou (2) des propositions conjointes ONU-OSC avec jusqu'à trois organisations bénéficiaires par projet, au maximum deux organisations de l'ONU et une OSC (c'est-à-dire ONU-ONU-OSC ou ONU-OSC).	
	Donnez le nom d'autres organisations bénéficiaires et précisez le type d'organisation (ONU ou OSC).		
	Décrire la capacité de mise en œuvre au niveau national pour chacun des bénéficiaires directs proposés.		
	Quel était le budget annuel de chaque organisation dans le pays du projet en 2021 ?		
Quel était le budget annuel de chaque organisation dans le pays du projet en 2020 ?			
Si l'une des organisations bénéficiaires est une OSC, cette organisation est-elle officiellement enregistrée dans le pays du projet ?	Le PBF ne peut financer que les OSC qui sont formellement enregistrées dans le pays du projet.		

Informations générales sur le projet	Titre du projet			
	Montant de la subvention demandée pour le projet	Min. 800.000 USD Max. 2.000.000 USD		
	Durée totale du projet en mois	La durée maximale des projets est de 24 mois.		
	Quel domaine d'intervention du projet PBF résume le mieux l'objectif du projet ?	Veillez préciser le domaine d'intervention du projet PBF qui résume le mieux l'objectif du projet.		
	Veillez énumérer les partenaires d'exécution sur le terrain : nom de l'organisation et type d'organisation (gouvernement, OSC, ONU, autre).	Les partenaires de mise en œuvre peuvent être des gouvernements, des OSC, des Nations Unies et d'autres entités qui ne reçoivent pas de fonds directs du projet PBF mais qui seront essentiels pour la conception, la planification et la mise en œuvre du projet. Les partenaires de mise en œuvre peuvent recevoir des subventions de la part des bénéficiaires directs du projet PBF pour réaliser des activités spécifiques du projet. Le projet PBF n'accepte pas les propositions sans partenaires d'exécution nationaux/locaux.		
	Certains des partenaires de mise en œuvre sont-ils dirigés par des femmes ou des jeunes ? Si oui, veuillez les citer	Le projet PBF encourage fortement l'établissement de partenariats avec des organisations dirigées par des femmes ou des jeunes et leur participation à la conception, à la planification, à la mise en œuvre et au suivi du projet.		
	Montant estimé et pourcentage à allouer aux OSC nationales/locales	Le PBF demande qu'au moins 40% du budget demandé soit alloué aux OSC nationales/locales en tant que partenaires de mise en œuvre, en particulier aux organisations dirigées par des femmes et des jeunes, y compris les sous-subsidations directes, le renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre et le paiement direct pour la mise en œuvre des activités.		
	Montant estimé et pourcentage à allouer à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes (GEWE)			
Score du marqueur de genre	Veillez sélectionner l'un des scores du marqueur de genre (GM). GM3 = 80%-100% à allouer à GEWE. GM2 = 30%-80% à affecter à GEWE. Les projets GPI doivent être GM3 et les projets YPI peuvent être soit GM3 soit GM2.			
Description du projet	Analyse des conflits en fonction du sexe et de l'âge	Veillez fournir une brève analyse du conflit qui justifie votre projet. Les propositions GPI et YPI doivent fournir une analyse de conflit qui tient compte à la fois du sexe et de l'âge.	Max. 750 mots	
	En réfléchissant aux questions et aux dynamiques décrites dans l'analyse du conflit, énoncez (1) la question/le problème de la paix durable que le projet vise à résoudre, (2) les principaux résultats que votre projet permettra d'atteindre et (3) décrivez comment ces résultats seront atteints, y compris les principales interventions et un projet de théorie du changement.			Max. 1000 mots
	Décrivez le ciblage du projet (géographique et bénéficiaires).	Justifiez brièvement le ciblage proposé et décrivez brièvement les considérations de "Do no Harm" prises en compte.		Max. 300 mots
	Décrivez ce qui est innovant dans cette approche	Expliquez clairement pourquoi les interventions proposées sont différentes de vos approches "habituelles" et comment cette innovation est adaptée au contexte.		Max. 100 mots

	Décrire les considérations de genre du projet	Les projets GPI doivent répondre aux critères du marqueur de genre 3, ce qui signifie que l'objectif principal du projet est de faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les projets YPI doivent répondre au moins aux critères du marqueur de genre 2. Pour les besoins de l'étape de la note conceptuelle, cela inclut : 1) une analyse de conflit qui tient compte du genre, et 2) la prise en compte, dans l'approche du projet et les interventions proposées, des obstacles et des opportunités liés au genre.	Max. 100 mots
	Expliquez le processus d'identification des partenaires de la société civile nationale ou locale, en donnant une brève justification, et en décrivant la forme du partenariat.	Veuillez décrire clairement par quelles modalités de partenariat au moins 40% de la subvention ira aux OSC partenaires locales et nationales. Par exemple, seront-ils des bénéficiaires directs (ONUN), recevront-ils des subventions, des services contractuels, ou autres ?	Max. 300 mots
Documents	Lettre d'accompagnement du RC/(D)SRSG adressée à l'ASG pour le soutien à la consolidation de la paix, Mme Elizabeth Spehar		
	Si l'un des bénéficiaires est une OSC, lettre de présentation du chef de l'OSC adressée à la Sous-Secrétaire générale pour l'appui à la consolidation de la paix, Mme Elizabeth Spehar.	SI PROPOSITION CONJOINTE ONU-OSC : Veuillez également soumettre tous les documents d'éligibilité requis pour le bénéficiaire OSC.	
	Si l'une des organisations bénéficiaires est une OSC, enregistrement en cours de validité en tant qu'organisme à but non lucratif dans le pays du projet.		
	Si l'une des organisations bénéficiaires est une OSC et que l'organisation a subi une micro-évaluation HACT dans le pays du projet depuis mars 2021, veuillez soumettre le résultat de l'évaluation.		
	Si l'une des organisations bénéficiaires est une OSC, référence de l'ONU ou du donateur, attestant d'une gestion financière et programmatique satisfaisante d'une subvention au cours des trois dernières années.		

Modèle de note conceptuelle pour les candidatures des OSC

Des modèles de notes conceptuelles à rédiger sont disponibles sur le site web du GYPI.

	Informations à fournir	Explication / exigence	Limite de mots
Inscription	Nom et acronyme de l'organisation	Un maximum de 2 propositions par initiative (2 GPI et 2 YPI) peut être soumis par organisation au niveau mondial.	
	Type d'organisation (OSC)		
	Pays de la proposition		
Informations sur le demandeur	Quelle initiative : GPI/YPI		
	Si YPI, quel(s) thème(s) le projet aborde-t-il : (1) la participation politique, (2) la protection, ou (3) les deux ?		
	Adresse postale, ville, état/province, code postal, pays.		
	Infos sur le chef de l'organisation organisatrice : préfixe, nom, titre, téléphone, e-mail.		
	Informations de contact clés : préfixe, nom, titre, téléphone, e-mail		
	Contact supplémentaire (le cas échéant)		
	Site web/page de médias sociaux		
	Décrivez la capacité de mise en œuvre de l'organisation au niveau national.		
	Les organisations ont-elles été soumises à une évaluation HACT dans le pays du projet depuis mars 2021 ? Si oui, quel a été le score ?		
	Quel était le budget annuel de votre organisation dans le pays du projet en 2021 ?		
	Quel était le budget annuel de votre organisation dans le pays du projet en 2022 ?		
L'organisation est-elle officiellement enregistrée dans le pays du projet ?	Le PBF ne peut financer que les OSC qui sont formellement enregistrées dans le pays du projet.		
Titre du projet			
Montant de la subvention demandée pour le projet	Min. USD 300 000 Max. 2,000,000 USD		
Durée totale du projet en mois	La durée maximale des projets est de 24 mois.		
Quel domaine d'intervention du projet PBF résume le mieux l'objectif du projet ?	Veillez préciser le domaine d'intervention du projet PBF qui résume le mieux l'objectif du projet.		

Informations générales sur le projet	Veillez énumérer les partenaires d'exécution sur le terrain : nom de l'organisation et type d'organisation (gouvernement, OSC, ONU, autre).	Les partenaires de mise en œuvre peuvent être des gouvernements, des organisations de la société civile, des Nations Unies et autres, qui ne reçoivent pas de fonds directs du projet PBF mais qui seront essentiels pour la conception, la planification et la mise en œuvre du projet. Les partenaires de mise en œuvre peuvent recevoir des subventions des bénéficiaires directs du projet PBF pour mettre en œuvre des activités spécifiques du projet. Le projet PBF n'accepte pas les propositions sans partenaires d'exécution nationaux/ locaux.		
	Certains des partenaires de mise en œuvre sont-ils dirigés par des femmes ou des jeunes ? Si oui, veuillez les énumérer.	Le projet PBF encourage fortement l'établissement de partenariats avec des organisations dirigées par des femmes ou des jeunes et leur participation à la conception, à la planification, à la mise en œuvre et au suivi du projet.		
	Montant estimé et pourcentage à allouer aux OSC nationales/locales	Le PBF demande qu'au moins 40% du budget demandé soit alloué aux OSC nationales/locales en tant que partenaires de mise en œuvre, en particulier aux organisations dirigées par des femmes et des jeunes, y compris les sous-subventions directes, le renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre et le paiement direct pour la mise en œuvre des activités.		
	Montant estimé et pourcentage à allouer à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes (GEWE)			
	Score du marqueur de genre	Veillez sélectionner l'un des scores du marqueur de genre (GM). GM3 = 80%-100% allant à GEWE. GM2 = 30%-80% allant à GEWE. Les projets GPI doivent être GM3 et les projets YPI peuvent être GM3 ou GM2.		
Description du projet	Analyse des conflits en fonction du sexe et de l'âge	Veillez fournir une brève analyse du conflit qui justifie votre projet. Les propositions GPI et YPI doivent fournir une analyse de conflit qui tient compte à la fois du sexe et de l'âge.	Max. 1000 mots	
	En réfléchissant aux questions et aux dynamiques décrites dans l'analyse du conflit, énoncez (1) la question/le problème de la paix durable que le projet vise à résoudre, (2) les principaux résultats que votre projet permettra d'atteindre et (3) décrivez comment ces résultats seront atteints, y compris les principales interventions et un projet de théorie du changement.			Max. 1000 mots
	Décrire le ciblage du projet (géographique et bénéficiaires)	Justifiez brièvement le ciblage proposé et décrivez brièvement les considérations de "Do no Harm" prises en compte.		Max. 300 mots
	Décrivez ce qui est innovant dans cette approche	Expliquez clairement pourquoi les interventions proposées sont différentes de vos approches "habituelles" et comment cette innovation est adaptée au contexte.		Max. 100 mots
	Décrire les considérations de genre du projet	Les projets GPI doivent répondre aux critères du marqueur de genre 3, ce qui signifie que l'objectif principal du projet est de faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les projets YPI doivent répondre au moins aux critères du marqueur de genre 2. Pour les besoins de l'étape de la note conceptuelle, cela inclut : 1) une analyse de conflit qui tient compte du genre, et 2) la prise en compte, dans l'approche du projet et les interventions proposées, des obstacles et des opportunités liés au genre.		Max. 100 mots
	Expliquez le processus d'identification des partenaires de la société civile nationale ou locale, en donnant une brève justification, et en décrivant la forme du partenariat.	Veillez décrire clairement par quelles modalités de partenariat au moins 40% de la subvention ira aux OSC partenaires locales et nationales. Par exemple, seront-ils des bénéficiaires directs (ONUN), recevront-ils des subventions, des services contractuels, ou autres ?		Max. 300 mots

Documents	Lettre d'accompagnement du Chef de l'OSC adressée à la Sous-Secrétaire générale pour le soutien à la consolidation de la paix, Mme Elizabeth Spehar		
	Enregistrement en cours de validité en tant qu'organisme à but non lucratif dans le pays du projet.		
	Si l'organisation a fait l'objet d'une micro-évaluation HACT dans le pays du projet depuis mars 2021, veuillez soumettre le résultat de cette évaluation		
	Référence de l'ONU ou du donateur, attestant d'une gestion financière et programmatique satisfaisante d'une subvention au cours des trois dernières années.		